

**COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 16 octobre 2015 à 18h30**

Monsieur le Maire ouvre la séance.

*Madame Aurélie CHATAIGNIER, élue secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.*

Sont présents MM et MMES tous les membres à l'exception de Mme Muriel HENRY.

MM Guy BENARROCHE, Alain BOUTBOUL, Serge COUCOULIS, Mme Hélène CORTAREDONA, MM Maurice PACCHINI, Cyrille PALLIANI, Jean-Marc PHILIPPE, Mmes Chantal RECOTILLET, Aline SALLES, M. Robert SERNIOTTI et Mme Carole WORMS ont respectivement donné pouvoir à M. Jean-Paul LONG, Mme Tiphaine BARC, MM Laurent CHAUVIN, José MORALES, Patrick GUILLAUME, Fabrice BERARDI, Jacques LOYER, Armand REBUFFAT, Mme Aurélie CHATAIGNIER, M. André JULLIEN et Mme Joëlle BATTESTINI.

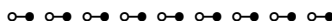
Le quorum étant atteint le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

**Monsieur le Maire** soumet au vote le compte rendu de la séance du 19 septembre 2015.

*UNANIMITE*

**Monsieur le Maire** retire de l'ordre du jour de la séance le rapport n° 4 « ESCOTA – Elargissement Pas de Trets/Pont de l'Etoile – Procédure de mise en compatibilité des documents d'urbanisme. »

En effet, Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il n'est pas en possession de tous les éléments permettant d'apprécier l'impact de ce projet sur le territoire et d'apporter toutes les garanties attendues par la commune.



**RAPPORT N° 1 – Créations de postes**

*Monsieur le Maire* présente le rapport et l'explique.

Compte tenu de l'augmentation de la population sur la commune et de la nécessaire réorganisation des services, Monsieur le Maire propose, conformément aux dispositions fixées par l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, de créer les emplois suivants :

- 1 poste d'adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe
- 1 poste d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe
- 2 postes d'auxiliaire de puériculture principal 2<sup>ème</sup> classe
- 1 poste d'adjoint du patrimoine 1<sup>ère</sup> classe
- 1 poste d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe
- 1 poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe (à temps incomplet 27h00)

*UNANIMITE*

**RAPPORT N° 2 – Incorporation dans le domaine privé communal d'une parcelle sise à La Bouilladisse, lieudit les Cadets des Isnards, cadastrée AN 120 d'une superficie de 1 580m<sup>2</sup>**

*Monsieur José MORALES* présente le rapport et l'explique.

La Loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales prévoit notamment que les biens vacants et sans maître appartiennent désormais aux communes et, en cas de renonciation, à l'Etat.

En l'occurrence et après recherches, il s'avère qu'un terrain est vacant et n'a plus de propriétaire connu.

La commune de La Bouilladisse a donc décidé, par arrêté municipal en date du 7 avril 2015, de procéder à son acquisition par la procédure des biens vacants et sans maître, conformément aux articles L 1123-1 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

Dans le cadre de cette procédure, ledit arrêté a été publié et affiché pendant une période de six mois. Durant cette période, personne ne s'est fait connaître pour revendiquer la propriété de la parcelle concernée.

Celle-ci étant donc vacante et sans maître, il est proposé de l'incorporer dans le domaine communal.

Je vous propose, si vous en êtes d'accord, d'incorporer dans le domaine communal la parcelle vacante et sans maître, cadastrée AN 120 de 1 580 m<sup>2</sup> au lieudit Les Cadets des Isnards et d'autoriser Monsieur le Maire à régler les détails de l'opération et à signer tous les documents y afférents.

**Monsieur MORALES** précise que cette parcelle concerne le terrain qui permettra l'installation de la station d'épuration du Pigeonnier, dont le dossier est en cours d'étude auprès des services de l'Agglo.

*UNANIMITE*

**RAPPORT N° 3 – Etudes surveillées – Année scolaire 2015-2016**

**Madame Joëlle BATTESTINI** présente le rapport et l'explique.

Madame le rapporteur expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir, pour l'année scolaire 2015/2016, la mise en place des études surveillées, totalement prises en charge par la commune.

La liste des professeurs des écoles qui assurent ce service à tour de rôle s'établit comme suit à l'école élémentaire Paul Eluard :

Mesdames ROUBAUD Christine, ANTOINE Valérie, ANDRIEU Karine, TRAN VAN HO Nathalie, ABDEL KHALEK Corinne, BERTRAND Françoise et Monsieur REBUFFAT Didier.

La rémunération est fixée selon les barèmes actuellement en vigueur, sur la base d'UNE heure QUINZE d'étude par jour scolaire.

Je vous demande si vous en êtes d'accord d'adopter ce principe pour l'année scolaire 2015/2016.

*UNANIMITE*

**La séance est levée à 18h45**